



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

#### **RÈGLEMENTS 2019-27, 2019-35 ET 2019-36**

**AVIS** est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 16 décembre 2019, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté les règlements suivants :

2019-27 : Règlement sur la prévention des incendies.

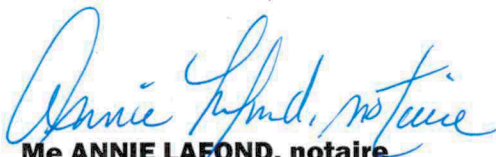
2019-35 : Règlement amendant le règlement 2004-09 concernant les systèmes d'alarme contre les crimes et les incendies.

2019-36 : Règlement amendant le règlement 2013-31 désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 18 décembre 2019.

  
**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**